



Mes enfants paieront -ils les dettes de leur père

Par **Didier**, le **23/08/2009** à **16:39**

Bonjour, rnrnrnMon ex mari est pépiniériste, agriculteur et artisan en NOM PROPRE. rnrnIl est fortement endetté, les banques ne le suivent pas, et malgré cela il ne se remet pas en question. rnrnÉtant sous contrat de mariage réduit aux acquêts, je suis protégée de ses dettes, mais qu'advient-il de mes enfants ? , devront-ils rembourser à leur majorité, les dettes de leur père ? rnrnMes enfants ont 7 et 3 ans et je ne voudrais pas voir leur avenir compromis en payant toute leur vie les erreurs de leur père. rn Merci de me rassurer . Alexandra.